

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

N° D_30_2025 (Direction des Finances)

OBJET

**Adoption du Budget
Primitif 2025 - Budget
annexe Résidence
Belle Feuille**

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 25 mars deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. REGUIG, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. ASFAUX représenté par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, Mme CHOISY représentée par M. DERVILLEZ, Mme CORNEILLAN représentée par M. ESPARRAGA, M. STUTZ représenté par Mme MAIROT, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme IN représentée par M. REGUIG, Mme LACHEMI représentée par Mme IVAKHOFF, Mme SAINTE ROSE représentée par M. LEMOINE, M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO, M. JEGO représenté par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

Secrétaire de séance : Mme IVAKHOFF.

~~~~~

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Le budget primitif 2025 de la Résidence Belle Feuille qui est à examiner, présenté selon l'instruction comptable M22 (Comptabilité des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux), s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

**INVESTISSEMENT** :

- |              |             |
|--------------|-------------|
| - Dépenses : | 101 375,00€ |
| - Recettes : | 101 375,00€ |

**EXPLOITATION** :

- |              |             |
|--------------|-------------|
| - Dépenses : | 765 020,00€ |
| - Recettes : | 765 020,00€ |

**Soit un Budget Primitif total  
d'un montant de : 866 395,00€**

.../...

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 24 mars 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITÉ :  
(7 contre : M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Mme PINTO  
JANEIRO, M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO, M. JEGO  
représenté par M. ALBOUY, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER)

**Article 1 : D'APPROUVER** le Budget Primitif 2025 de la Résidence Belle Feuille  
tel qu'il lui a été présenté.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

A blue ink signature of the name James CHÉRON.

James CHÉRON